



Décision à l'égard du Programme de financement des participants de la CCSN

Demande de permis d'Hydro-Québec pour le déclassement de l'installation nucléaire de Gentilly-2



PFP

Programme de financement
des participants

Le 23 mars 2016



Décision de la CCSN relative à l'octroi d'un financement aux participants concernant la demande de permis d'Hydro-Québec pour le déclassement de l'installation nucléaire de Gentilly-2

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a annoncé le 17 novembre 2015 qu'elle offrait jusqu'à 25 000 \$ au titre du Programme de financement des participants (PFP) pour aider les membres du public, les groupes autochtones et les autres parties intéressées à examiner la demande de permis d'Hydro-Québec pour le déclassement de l'installation nucléaire de Gentilly-2 et les documents connexes, ainsi qu'à envoyer des commentaires à la Commission. Les participants avaient jusqu'au 29 janvier 2016 pour soumettre une demande de financement à la CCSN.

Contexte

La CCSN a offert une aide financière pour :

- obtenir des renseignements nouveaux, distincts et utiles au moyen d'interventions éclairées et pertinentes au sujet à l'étude
- aider les parties intéressées à examiner la demande de permis d'Hydro-Québec et à envoyer des commentaires à la Commission

Un comité d'examen de l'aide financière (CEAF) indépendant de la CCSN a été formé pour examiner les demandes d'aide reçues par l'administrateur du PFP de la CCSN, et pour formuler des recommandations destinées à la CCSN sur l'octroi d'un montant maximal de 25 000 \$ aux demandeurs admissibles.

Les membres du CEAF étaient :

- Guy Riverin, expert en évaluation environnementale et fonctionnaire fédéral à la retraite
- Heather Jarrett, experte en évaluation environnementale et fonctionnaire fédérale à la retraite
- Bruce Young, directeur à la retraite de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale

Le CEAF a examiné les cinq demandes de financement reçues par la CCSN, pour lesquelles un montant total de 77 547,95 \$ a été demandé.

Admissibilité et critères relatifs au financement

Pour en savoir plus sur le financement des participants et ses modalités, y compris des détails sur l'admissibilité et les critères de financement, veuillez lire le [*Guide du Programme de financement des participants*](#).

Décision de la CCSN à l'égard du financement des participants

La CCSN a examiné attentivement les recommandations du CEAF concernant l'octroi du financement aux participants dans le dossier de demande de permis d'Hydro-Québec pour le déclassement de l'installation nucléaire de Gentilly-2.

La CCSN a approuvé un remboursement allant jusqu'à 24 840 \$ en aide financière aux bénéficiaires figurant ci-dessous :

Demandeur	Montant maximal du financement disponible
Grand Conseil de la Nation Waban-Aki	7 040 \$
François Caron	2 700
Nation Métis Québec	3 000 \$
Conseil de la Nation huronne-wendat	6 700 \$
Northwatch	5 400 \$
TOTAL	24 840 \$

Renseignements additionnels : Adam Levine, administrateur du Programme de financement des participants, Commission canadienne de sûreté nucléaire (613-947-6382 ou pdf@cnsccsn.gc.ca)